



Conseil municipal d'Aigre (Charente)

Procès Verbal

Séance du 3 octobre 2025

Membres du Conseil municipal présents ou représentés

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoirs
Renaud COMBAUD	X			
Brigitte FOURÉ	X			
Sylvie BRIS	X			
Raphaël BOUCARDEAU	X			
Christian MEGRET			X	
Evelyne BERTRAND	X			
Lê-Xuân LAIRAUD	X			
Olivier GEOFFRION	X			
Nicole DELUSSET	X			
Nathalie RENARD	X			
Marie JARRY			X	Pouvoir à Renaud Combaud
Damien TRILLAUD			X	Pouvoir à Hugues Clément
Tanguy GAILLARD			X	
Emilie ROUX	X			
Hugues CLEMENT	X			
Guillaume DENIS	X			
Dominique HYVERNAUD-PINEAU	X			
Patricia RANOUIL			X	
Amandine GUILLAUME			X	
Nadia CAILLAUD	X			
Christophe TYRE			X	Pouvoir à Nadia Caillaud
Pierre GUYOT			X	Pouvoir à Brigitte Fouré
Amandine BERNARD	X			

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heures 05.

Le Maire présente Caroline Juillot, stagiaire au secrétariat de la Mairie pendant 5 semaines. Elle suit la formation Secrétaire de Mairie au Campus des valois.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Guillaume DENIS est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITE

Evolution du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Le Maire rappelle que le PLUi de la communauté de communes Cœur de Charente a été approuvé le 27/04/2023. Plusieurs demandes d'évolution ont été exprimées, aussi bien par certaines communes, par des particuliers, que par les instructrices ADS. Le bureau communautaire a décidé de procéder en 2026 à une modification simplifiée. Cette décision a été confirmée lors du conseil communautaire du 10/04/2025. Ainsi, il est proposé de faire part d'ici fin novembre 2025 des éventuelles demandes d'évolution souhaitées par notre commune. Seules les demandes entrant dans le champ de la modification simplifiée pourront être étudiées pour l'évolution prévue en 2026. Aussi, il ne sera par exemple pas possible de faire évoluer la délimitation des zones U, AU, A et N. Par contre, sous certaines conditions, il est possible de faire évoluer des dispositions du règlement écrit, le contenu des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), les emplacements réservés, ainsi que certaines prescriptions graphiques (changement de destination, nouvelles haies/arbres à préserver...). Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour proposer des modifications entrant dans le champ de la modification simplifiée, en lien avec des demandes déjà déposées et qui n'ont pas pu aboutir (exemple : changement de destination d'un bâtiment en zone agricole).

Projet d'aménagement d'une boulangerie avec la SAEML

Le Maire rappelle que la commune a favorisé le rachat des locaux de l'ancienne boulangerie (6 Grande Rue) par la SAEML Territoires Charente. La boulangerie a été vidée et dératée (à la suite du départ des derniers occupants) à l'initiative du propriétaire des locaux. L'architecte a été sélectionnée par la SAEML (Atelier Skala, Angoulême). L'avant-projet sommaire démontre l'impossibilité de mener le projet sur place, compte tenu des contraintes techniques et des considérations financières. Il est proposé de reconverter ce local en un local commercial sans vocation alimentaire.

Par ailleurs, il est suggéré de chercher un nouveau local pour la boulangerie, en lien avec la SAEML et l'Etablissement public foncier. La SAEML a visité le local commercial du 18 grande rue (ancien panier du coin) en vente aujourd'hui à 119 000 € et qui compte une partie commerciale et une partie logement. Les différents partenaires vont être sollicités pour étudier la faisabilité de ce projet.

Point sur le projet avec Logelia dans les locaux de l'ancienne école maternelle

Le Maire et la Maire-Adjointe rappellent les échanges avec Logelia pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école maternelle, afin d'y créer 9 logements.

Les échanges avec les partenaires sont complexes et le plan de financement n'est pas finalisé. L'avis du Conseil municipal est sollicité sur la suite à donner au projet.

Le Conseil Municipal accepte de poursuivre ce projet avec Logélia, mais souhaite apporter des modifications : réserver certains logements à des personnes en perte d'autonomie, revoir le plan proposé... Un rendez-vous va être pris avec Logélia à cet effet.

Végétalisation de la cour du multiservices intercommunal

Le Pays du Ruffécois a été sollicité pour élaborer un projet de végétalisation du jardin/parking/verger de l'ancienne communauté de communes (10 rue du Pont Raymond). Certaines propositions pourraient être éligibles à l'appel à projets Nature et Transition.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec le PETR.

Procédure de classement de nos arbres remarquables au Parc des Charmilles

Brigitte Fouré rappelle le travail mené au Parc des Charmilles pour l'entretien et la sécurisation des arbres. Elle fait part des échanges avec les partenaires pour le classement des arbres remarquables. Le Conseil Municipal accepte de poursuivre le classement d'arbres remarquables au parc des Charmilles.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Diagnostic structure de l'Eglise Saint-Pierre d'Aigre

A la suite des fragilités constatées sur le bâtiment de l'Eglise d'Aigre, la société ISB a été missionnée par le Conseil municipal pour réaliser un diagnostic structure.

A la suite de la restitution, plusieurs éléments sont à prévoir :

- Une mise sous surveillance des désordres par des jauges.
- Une étude géotechnique G5.
- Une reprise d'éléments extérieurs (notamment sur le réseau pluvial).

Le Conseil municipal autorise le Maire à mettre en œuvre les mesures préconisées.

Point sur l'aménagement de la rue du Pont Boursier et des abords de l'EHPAD

Le Maire rappelle le plan d'aménagement de la rue du Pont Boursier et des abords de l'EHPAD. Il présente l'état d'avancement de l'aménagement de la rue du Pont Boursier et des abords de l'EHPAD. La consultation des entreprises est en cours, elle sera close le vendredi 17 octobre à 12 heures. La réception de la phase 3 du chantier de l'EHPAD est prévue pour le mois de novembre. A la suite, l'aménagement des abords devrait se dérouler en début d'année 2026/

Réhabilitation de la Mairie et salle des fêtes d'Aigre – choix du maître d'œuvre

Le Maire rappelle que dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes, la commune d'Aigre a sollicité l'Agence Technique de la Charente (ATD 16) afin de lui apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage. La municipalité a acté le projet de réhabiliter la salle des fêtes dans le but de reprendre les désordres structurels de l'existant, qui ont été confirmés par une étude de structure. La commune souhaite profiter des interventions pour améliorer les performances thermiques. Par ailleurs, la commune envisage également une future restructuration de la mairie située aux niveaux supérieurs avec la création d'une issue de secours au niveau de l'estrade existante de la salle des fêtes.

Le Maire présente le résultat de la consultation pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre : le cabinet Anne Moreau (Ruffec) a été retenu.

Devenir du lavoir de Basleville

Le lavoir de Basleville est une propriété communale. Sa structure est ancienne, il n'est plus utilisé depuis de nombreuses années. Il est situé dans la continuité du Chemin de la laiterie, mais n'est pas sur une voie de circulation. Il est enclavé autour de parcelles privées.

Son état est dégradé, au regard de la végétation envahissante et de l'endommagement de la structure. Après échanges au sein de la commission Cadre de vie, le Conseil municipal décide de procéder à l'enlèvement de la structure et à la valorisation du bassin.

Acquisition de matériel technique

Le Maire-Adjoint en charge du matériel technique présente les acquisitions et ventes proposées parmi le matériel pour optimiser nos équipements techniques.

Les ventes : Tracteur DEUTZ - Broyeur d'accotement - Lame déneigeuse.

Les acquisitions : ajout d'une prise de force avant sur le tracteur Fendt – achat d'un broyeur.

Le reste à charge pour la commune est de 1000€ environ. Le Conseil municipal autorise ces acquisitions et ventes, ainsi que l'ajustement des crédits au budget.

AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

Avenant à la convention de mutualisation de la restauration scolaire

Le Maire présente la proposition d'avenant n°1 à la convention de mutualisation de la restauration scolaire, dans le but de modifier la rédaction de l'article 3-1 relatif aux vêtements de travail du personnel de restauration. Il convient de préciser que la tenue professionnelle et les équipements de protection individuelle des agents communaux sont fournis par le Département, et que l'acquisition des équipements est à la charge financière de la Commune. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant 1 à la convention portant confection et fourniture de repas avec le collège afin d'inclure la prise en charge des frais de vêtements par la commune d'Aigre.

Voyage au Parlement européen pour la classe de CM1/CM2

Le Maire informe les élus qu'il a sollicité Madame Nathalie LOISEAU, Députée européenne, pour accueillir les élèves de CM1/CM2 de l'école Marc Mouclier au Parlement européen. La Députée a accepté de parrainer le groupe, pour effectuer un déplacement à Strasbourg les 25 et 26 Novembre. Le Maire propose que la municipalité prenne en charge le déplacement. Le Parlement européen accorde à la municipalité une subvention de 10 230€, permettant *a priori* de couvrir l'ensemble des frais. Avis favorable du Conseil municipal.

SANTE ET AFFAIRES SOCIALES

Octobre rose

Le Maire et la Conseillère municipale déléguée à l'Action sociale présentent les actions qui se déroulent dans le cadre d' « Octobre rose » pour la lutte contre le cancer, avec la participation de : Club Vermeil – AS Aigre – Hand-ball – AFRIPA – Les petits pas d'Aigre – Jeunesse et Loisirs. Le Comité Foire réceptionnera les fonds et partagera la somme entre les deux associations partenaires.

Préparation du repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés aura lieu le 16 novembre prochain. Le traiteur retenu est Stéphane Dumont. L'animation musicale sera assurée par « Sellig-Tal'Anim ».

Le Maire est autorisé à procéder à l'encaissement des repas pour les participants accompagnateurs (40€).

Convention avec la société Alcome

Le Maire rappelle que depuis août 2021, Alcome est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics sur la REP (responsabilité élargie du producteur) de produits du tabac. La mission d'Alcome, d'intérêt général, vise à réduire de 40 % la présence des mégots jetés de manière inappropriée dans l'espace public d'ici 2026 par des actions de prévention et de sensibilisation. Pour atteindre cet objectif, Alcome soutient les communes disposant de la compétence propreté urbaine.

En contractualisant avec Alcome, les communes bénéficient d'un soutien financier annuel au titre du nettoyage des rues, d'une aide à l'achat de dispositifs de rue, et de la mise à disposition d'un kit de communication. En contrepartie, les communes s'engagent à cartographier leur territoire pour identifier le mobilier urbain existant, et à mettre en place chaque année des actions de prévention et de sensibilisation. Le Maire propose de l'autoriser une convention de partenariat avec Alcome.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec Alcome

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Consultation du public : création d'une unité de méthanisation

La société HENEIS ENERGIES a déposé, dans le cadre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, une demande d'enregistrement relative à la création d'une unité de méthanisation de déchets non dangereux au 320 route de la Font Pellerine à Saint-Cybardeaux. Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande doit être soumise à une consultation du public, notamment pour notre commune qui est concernée par un espace de stockage déporté.

Avis favorable du Conseil Municipal

Présentation des décisions prises par le Maire

- Vente de deux véhicules
- Encaissement d'une indemnité de sinistre
- Signature de l'avenant du marché de maîtrise d'œuvre – abords de l'EHPAD Habrioux
- Vente de concessions
- Frais de mission des élus – déplacement au Salon des Maires
- Virement de crédits

Questions diverses

- Monsieur David HALNAIS est mis en demeure par la DREAL de dépolluer son terrain route de Mons dans un délai de trois mois
- Madame CARDON, propriétaire de l'immeuble sis 2 rue de l'hôpital, relance la collectivité pour reconnaissance de responsabilité de la commune pour le trottoir endommagé devant sa maison. Le Maire rappelle que l'expert avait conclu une absence de responsabilité de la commune. Une réponse lui sera adressée en ce sens.
- Rappel de la procédure lancée pour le marché de travaux des vestiaires de football. Réception des offres reportée et fixée au 24 octobre à 12 heures.

- Info SDEG : Présentation de la baisse du prix moyen du tarif C5 de l'électricité à compter du 1^{er} janvier 2026 d'environ 7.2 %
- Info SDEG : Présentation de la baisse du prix moyen de gaz à compter du 1^{er} janvier 2026 de plus de 5%.
- La Commune a déposé sa candidature dans le cadre de « Village étoilé » qui labellise les communes qui produisent des efforts en matière de pollution lumineuse (des horaires d'éclairage). Le SDEG a informé que nous faisons partie des lauréats.
- Le PETR, pour le compte des communautés de communes de Cœur de Charente et de Val de Charente, propose de développer les aires de covoiturage. A ce titre, ils ont identifié sur la commune d'Aigre, la place des 7 portes. Accord du Conseil Municipal.
- Le Maire annonce que, pour l'extension de la ZAE de Villejésus avec la viabilisation de quatre à huit lots, la consultation sera lancée prochainement.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu Caroline Prévautel, Présidente de l'association des commerçants afin de faire le pont sur les activités commerciales du territoire communal. A cette occasion, elle l'a informé de la fermeture du magasin de sa « CLOE ESTHETIC », et de sa recherche d'un local pour sa propre activité (qui était hébergée dans l'institut. Le Maire a proposé de poursuivre son activité de prothésiste ongulaire dans l'ancien local de l'office du tourisme, et propose de louer le local 150 €/mois charges comprises. Avis favorable des élus.
- Samedi 23 mai : proposition de spectacle « TRIO VENEZIANO » (voyage à Venise costumé), place de la Mairie
- Date retenue pour le marché des producteurs : vendredi 17 juillet 2026.
- Nadia Caillaud salue la vidéo réalisée par les petits d'Aigre pour l'annonce des festivités du 14 juillet.
- Nadia Caillaud souhaite connaître l'activité qui a ouvert dans la rue du Pensionnat Laroque. Le Maire l'informe qu'il a reçu Tomy Phelippeau, qui l'a informé de l'ouverture d'un garage automobiles au 7 rue du pensionnat Laroque. Les demandes d'urbanisme ont été déposées.
- Raphaël Boucardeau énumère le matériel de cantine vendu, à la suite de la mutualisation de la restauration scolaire.
- Renaud Combaud félicite Brigitte Fouré pour son élection à la vice- Présidence du Conseil départemental, en charge des routes, des infrastructures et de l'habitat.

Fin de la réunion à 21h30.